



Exploité par Madame Meryem DURAND
Siège social : 15 rue Etienne Dolet - 93350 Le Bourget
Agrément Préfectoral : E 20 093 0010 0
Déclaration d'activité : 11930833893
Assuré nar : Axa Assurance - N°police 10650089504

Programme de formation Préparatoire à l'examen code (ETG)

1. PRE-REQUIS

Accessible tous publics : pour l'obtention d'un premier permis de conduire ou d'une catégorie supplémentaire (si le permis précédent date de + 5 ans). L'accessibilité en fonction de l'âge dépend de la catégorie de permis.

2. PUBLICS VISÉ : Public privé ou d'entreprise

La durée de chaque étape est propre à l'auditoire et fait l'objet d'une évaluation d'avant formation. Tous les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de conduite de PERMIS EXPRESS, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

3. L'organisme de formation

Etablissements de formation :

Raison sociale : PERMIS EXPRESS
Adresse : 15 rue Etienne Dolet - 93350 Le Bourget
Téléphone : 01 48 36 43 56 Adresse électronique : permisexpress93@gmail.com
Siret : 880 026 828 000 17 Code NAF : 8553Z Agrément Préfectoral : E 20 093 0010 0
Déclaration d'activité : 1193083393
Exploitant : **Madame Meryem Durand**

4. La formation théorique : préparation au code

La formation théorique porte sur la connaissance des réglementations concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel qu'un DVD ou via Internet par le système Prépa-code.

Les cours de code durent 1 heure et sont dispensés de manière collective, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les cours se déroulent en deux étapes : un test par DVD de 40 questions, corrigées ensuite (image par image) par l'enseignant.

La formation théorique porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule

- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

5. La préparation à la thématique du code de la route

Les cours thématique durent environ 1 heure au cours desquels un ou deux sont traitées. L'enseignant se sert d'un support créer en interne permettant d'animer chaque séquence.

Les Thématiques abordés sont :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue et de la somnolence sur la conduite
- les risques liés au chargement du véhicule et l'importance de la ceinture de sécurité
- Vitesse
- Distrateurs
- Réglementation sur les règles de priorités
- Notions de mécanique automobile
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Deux roues et véhicules lourds
- En savoir plus sur les technologies embarquées
- Réglementation sur le permis à points
- La pression sociale (publicité, travail...)
- La pression des pairs

6. Le stage code en 3 jours : cours de code animé par un enseignant diplômé

La formation est en présentiel. Elle alterne apports de contenus et tests, et aborde l'ensemble des éléments enseignés dans les cours de code et les cours thématiques. Le stage de code se déroule seulement en présentiel et en collectif. Un entraînement Prépa-code est également inclus.

Un contrôle et un bilan des connaissances sont effectués systématiquement à la fin de chaque leçon.

La validation est effectuée par l'obtention du permis de conduire. L'établissement est tenu par une obligation de moyens.